



## Révocation président de SAS

Par **ouhedgar**, le **13/09/2022** à **17:41**

Bonjour,

Je suis président d'une SAS depuis 2018. Je suis en arrêt maladie pour burn out depuis le mois de mars. L'actionnaire principale de l'entreprise a décidé de convoquer une assemblée générale pour révoquer mon mandat de président. Les statuts de la société prévoient bien que le président est révocable à tout moment sans qu'il soit nécessaire de justifier la révocation.

Mais est-ce légal sachant que je suis en arrêt maladie ?

Merci pour votre aide précieuse

Par **Marck.ESP**, le **13/09/2022** à **17:59**

Bonjour

La révocation d'un dirigeant en arrêt maladie reste possible tant que les statuts n'évoquent pas de formalité particulière ou des motifs particuliers. Chaque SAS est spécifique sur ce point.